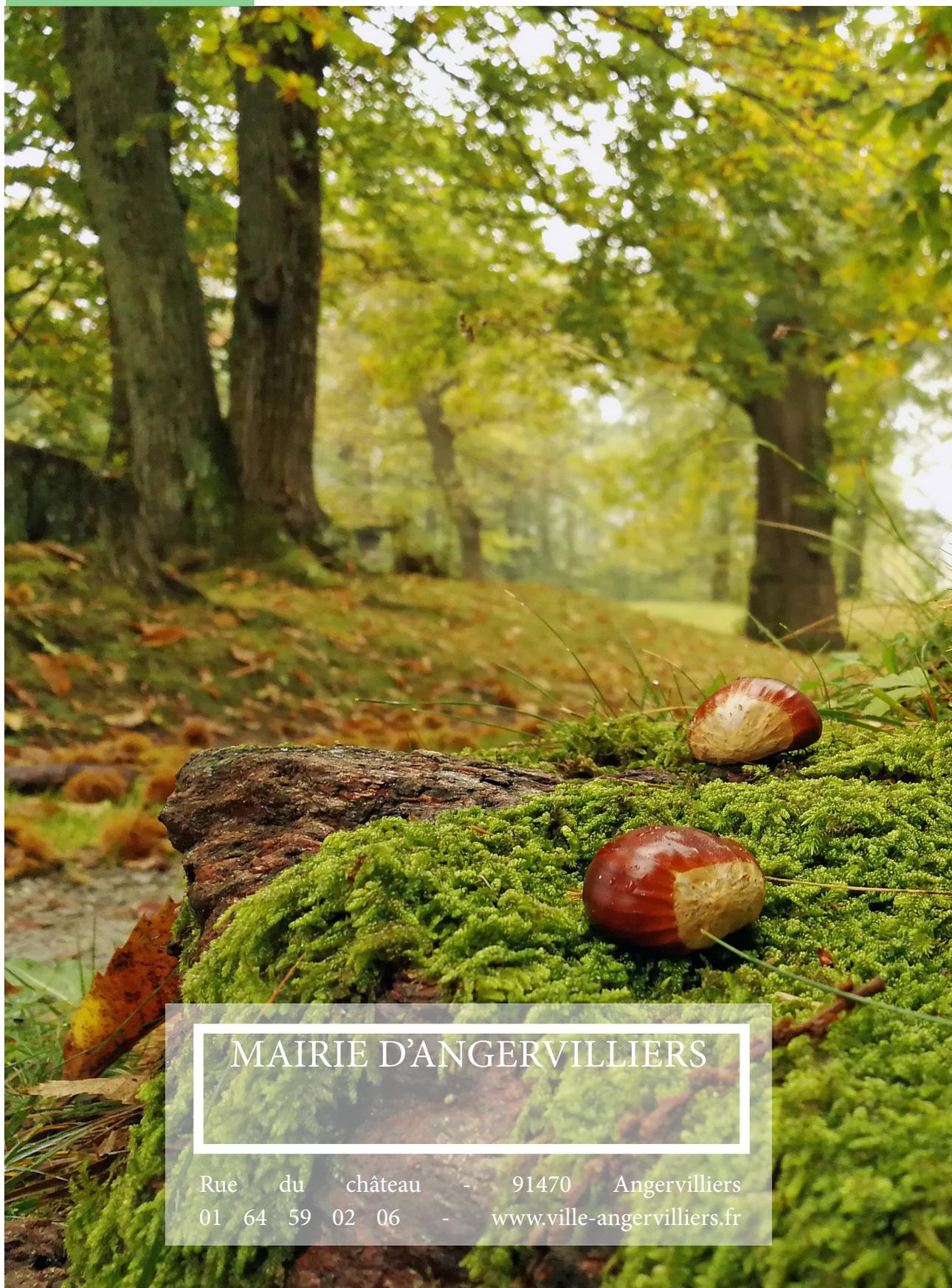


Les actu's

d'Angervilliers



Automne 2024



MAIRIE D'ANGERVILLIERS

Rue du château - 91470 Angervilliers
01 64 59 02 06 - www.ville-angervilliers.fr

SOMMAIRE

03 **Edito**

04 **Les évènements de votre commune**

05 **Angervilliers fête Noël**

06 **Planning food truck**

07 **Vie pratique**

07 **Papille d'Or / Remboursement de la carte imagin'r**

08 **Changement de ligne de bus**

09 **Cohésion sociale**

09 **Le dispositif de participation citoyenne :
tous investis pour la sécurité de notre commune**

10 **SANTÉ**

10 **Comment se protéger de l'hiver**

12 **Résultats don du sang**

13 **Zone sans tabac**

14 **Il était une fois un beau projet pour Angervilliers**

16 **TRAVAUX**

16 **Un citystade, travaux de l'école maternelle**

17 **Nouveau monte-escalier, sécurisation de la voirie**

18 **ENVIRONNEMENT**

18 **Interdiction véhicules moteurs**

20 **Les futures installations de poubelles de tri**

21 **Carte SIREDOM, fortes pluies**

22 **Sécurisation des platanes**

24 **EDUCATION**

24 **Le langage des signes, garderie**

26 **LA TRIBUNE**

27 **RETOUR EN IMAGES**

É
D
I
T
O

Madame, Monsieur,
chère Angervilléroise, cher Angervillérois

En cette période où le climat national, international interroge, voire nous angoisse ce sont de 20 000 adjoints/conseillers et 5 000 maires qui ont démissionné. Le climat social, financier, les incivilités, la violence, associés à la vie personnelle, professionnelle où la pression est de plus en plus présente, sont pour beaucoup de ces femmes et hommes les raisons de leurs décisions. Je voudrais sincèrement les saluer pour le travail et leur engagement.

Une pensée très particulière et sincère pour ces élus qui dernièrement étaient impuissants auprès des administrés qui ont subi les événements climatiques et qui ont perdu ce qu'ils avaient bâti ! Nuit et jour en fonction de la gravité nous sommes à vos côtés.

Malgré tout cela, nous devons maintenir les services publics qui vous sont proposés. Les personnes que je dois remercier sont nos collaborateurs qui œuvrent au

quotidien.

Nos agents techniques qui entretiennent, créent des décorations lors des événements, nos agents périscolaires qui encadrent vos enfants, notre personnel administratif, tous sont les chevilles ouvrières de notre collectivité, je salue très sincèrement leur investissement permanent.

A quelques jours de cette fin d'année 2024, j'espère que nous aurons le plaisir de vous voir nombreux lors de nos différents événements que vous découvrirez dans ces Actus; bonne lecture.

Merci aux élus, aux associations pour leur participation active sur ces évènements.

Très belles fêtes de fin d'années à vous et vos proches.

Je vous donne rendez-vous à notre cérémonie des vœux.

Bien respectueusement
Dany Boyer, Maire d'Angervilliers

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi :	16h00 - 18h00
Mercredi :	9h00 - 12h00
Vendredi :	14h00 - 16h00
Samedi :	9h00 - 12h00



Directrice de la Publication : Dany BOYER
Comité de Rédaction : Dany BOYER - Elody POUCHET
Création et réalisation : Service communication

Éditeur : Mairie d'Angervilliers
Crédits photos : Mairie, Associations
Impression : Imprimé à la CCPL
N° ISSN : 2491-0708

N° élu d'astreinte : 06.45.79.24.35

À ne composer qu'en cas d'urgence tous les jours en dehors des heures d'ouverture téléphonique de la mairie.

Les évènements

de votre commune



AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

LOTO 

 **ANGERVILLIERS**

SAMEDI 7 DÉCEMBRE

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE
AVEC LA PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS

OUVERTURE DE LA SALLE
18H30
SALLE POLYVALENTE
DÉBUT DES JEUX
20H

ESPÈCE OU CHÈQUE UNIQUEMENT

Mairie d'Angervilliers   Les Foulées d'Angervilliers

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

Menu 10€
sur réservation
Tartiflette
Dessert
Boisson

Animations sportives

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE
10H À 16H

STADE DE LA VOIE BLANCHE

Samedi 7
LOTO
4€ le carton / 18€ les 6 cartons
Début des jeux 20h
Salle polyvalente

Dimanche 8
Animation Sportive
Menu 10€
10h à 16h
Stade de la voie Blanche

RENDEZ-VOUS LE WEEK-END DU 7 ET 8 DÉCEMBRE AVEC LA PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS

Loto d'Angervilliers avec nombreux lots à gagner !
Animations sportives au stade de la voie blanche
avec repas sur place (à réserver)

Recette intégralement reversée au Téléthon



ANGERVILLIERS FÊTE NOËL

SAMEDI 14 DÉCEMBRE

ANGERVILLIERS FÊTE NOËL



SAMEDI 14 DÉCEMBRE

Les contes de Noël
10H / 10H30 (3-6 ans)
10H30 / 11H15 (6 ans et +)
BIBLIOTHÈQUE
Vente du Père Noël
15H - 17H
SALLE POLYVALENTE

Ateliers et Marché de Noël
14H - 18H SALLE POLYVALENTE

Création origami
Décoration de cupcakes
Peinture sur toile
Upcycling de Noël
Vente de sapins
Maquillage

19H à 20H
CONCERT
à L'ÉGLISE

Restauration sur place
Plaisirs sucrés
Vin Chaud

Mairie d'Angervilliers
01 64 59 02 06
Rue du château

CDF

Pour compléter le programme ...

14h à 18h

Marché de Noël
Bijoux
Créations en résine
Confiture
Paniers gourmands

Photographe
de Noël

Mini Ferme



SAMEDI 14 DÉCEMBRE

La municipalité, le CDF et l'association des parents d'élèves (APEA) ont souhaité proposer une programmation diversifiée pour petits et grands tout au long de la journée.

Commencez en douceur et au pays de l'imaginaire avec «les contes de Noël» à la Bibliothèque.

Poursuivez la journée avec des activités manuelles, artistiques, gourmandes et écologiques sur la thématique de Noël. L'après-midi sera rythmée par la venue du Père-Noël et la vente de sapins et vin chaud des parents d'élèves. La journée se terminera à l'église par un concert de chants, harpe celtique, guitare... autour de Noël.

Boîte aux lettres du Père Noël

J'INVITE CHAQUE ENFANT À VENIR DÉPOSER SA LETTRE DANS MA BOÎTE. ELLE SE TROUVE DEVANT LA MAIRIE.

ATTENTION, APRÈS LE 22 DÉCEMBRE, JE NE POURRAIS PLUS VENIR RELEVER LE COURRIER. JE COMMENCERAI MON REPOS AVANT LA GRANDE NUIT DE NOËL.

A BIEN TÔT LES ENFANTS, ET SOYEZ BIEN SAGES.

J'invite chaque enfant à venir déposer sa lettre dans ma boîte. Elle se trouve devant la mairie.

Attention, après le 22 décembre, je ne pourrais plus venir relever le courrier. Je commencerais mon repos avant la grande nuit de Noël.

A bientôt les enfants, et soyez bien sages.



Planning

Food Truck

LUNDI



Le camion MIAMWEZON venu des îles sera dorénavant présent tous les **LUNDIS** à partir de **DÉCEMBRE** !

MERCREDI

Pour le plaisir des papilles, place des copains d'abord les mercredis en fin de journée vous pouvez retrouver les produits locaux de Julie avec son fameux camion bleu « **Le Haricot Magique** » et depuis la mi-septembre déguster à nouveau les délicieuses galettes de Lionel avec son foodtruck « **Blé Noir** ».



Julie est présente de 16h30 à 19h30



Lionel est présent de 18h30 à 21h30

Au vu du succès rencontré, la commune a souhaité proposer une offre encore plus diversifiée et est entrée en contact avec d'autres foodtruck... **A partir de janvier**, le planning s'enrichit et vous allez pouvoir varier vos découvertes gustatives avec la venue de deux nouveaux foodtrucks ! Mais vous les connaissez déjà un petit peu si vous avez participé aux derniers événements sur la commune.

A VENIR !!

Bretzel Meyer et ses bretzel salés sucrés tous aussi gourmands les uns que les autres... sera présent **un mardi sur deux (les semaines paires)** à partir du **14 janvier** !



Emy's burger et ses hamburgers et frites maison à tomber, sera présent les **deux derniers jeudis de chaque mois** à partir du **23 janvier** !



PAPILLE D'OR



Papille d'or Aux Tentations Gourmandes

3 papilles d'Or ont été remportées par la boulangerie «Aux tentations gourmandes» tenue par la famille DUHAMEL pour la qualité de leur pain.

Toutes nos très sincères félicitations !



REMBOURSEMENT DE LA CARTE NAVIGO

Comme chaque année, la commune participe aux remboursements des cartes Imagin'R **UNIQUEMENT** des collégiens et lycéens.

Cette participation financière s'élève à **117 €** par enfant.

Le remboursement sera établi après réception des pièces justificatives suivantes, au plus **tard le 15 décembre 2024** :

- certificat de scolarité 2024-2025,
- attestation de paiement 2024-2025,
- rib,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- copie du livret de famille **si l'enfant n'a pas le même nom que le payeur.**

Il vous reste quelques semaines pour déposer un dossier pour faire une demande de remboursement de la carte Imagin'R de votre ou vos enfant(s) en mairie.



CHANGEMENT DE LIGNE DE BUS

VOS LIGNES DE TRANSPORT CHANGENT DE NUMÉRO



Depuis le 2 septembre 2024, Ile de France Mobilités a fait le choix d'améliorer la numérotation des lignes de bus du territoire pour plus de lisibilité. Ainsi, chaque ligne dispose maintenant de sa propre numérotation.

Pourquoi changer ?

Le réseau de bus en Ile de France est constitué d'environ 1900 lignes et la numérotation a conduit à en avoir de nombreuses qui portaient le même numéro. Ce qui engendrait de nombreuses confusions.

Comment se repérer ?

L'Ile de France a été donc découpée par départements et secteurs pour faciliter la codification des lignes. Chacune dispose d'un code spécifique, plus de confusions pour les usagers.

Sur le territoire Essonne Sud-Ouest, toutes les lignes de bus commencent désormais par **44**.

Les lignes portant les numéros 4401 à 4418 concernent le secteur d'Etampes, les lignes 4430 à 4442 le secteur de la communauté entre Juine et Renard et la Communauté de Communes du Val d'Essonne et **enfin les lignes portant les numéros de 4450 à 4463 concernent les lignes Dourdan/Pays de Limours.**

Les couleurs mises en place resteront pour faciliter le repérage.

Vous trouverez votre ligne de bus plus facilement car elle sera la seule en Ile de France à porter ce numéro. Ainsi, quand vous serez sur le site ou l'application vous pourrez accéder directement aux informations qui vous concernent.



LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE :

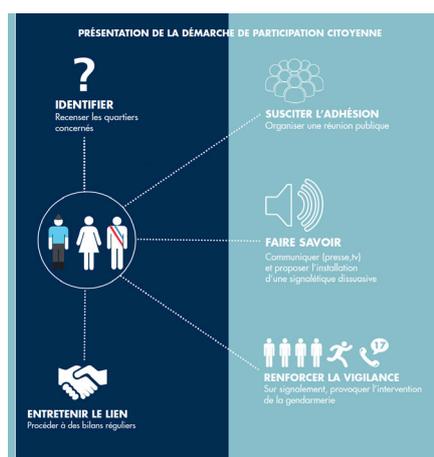
Tous investis pour la sécurité de notre commune

La commune souhaite adhérer au dispositif de « participation citoyenne » proposé par la Gendarmerie nationale. Ce dispositif permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État.

La « participation citoyenne », de quoi s'agit-il ?

Ce protocole donne la possibilité au maire et à la Gendarmerie de mettre en place, d'encadrer et d'évaluer un dispositif de prévention de la délinquance. Sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, ce dispositif permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?



Les citoyens « référents » transmettent des informations aux forces de sécurité selon une procédure établie et encadrée. Les forces de l'ordre interviennent alors de manière ciblée en fonction des renseignements fournis.

Vous souhaitez faire parti de ce dispositif ? Merci de contacter la mairie.



01 64 59 02 06



contact@ville-angervilliers.fr

COMMENT SE PROTÉGER DE L'HIVER

Ils reviennent tous les ans, et dès la rentrée scolaire : les virus typiques de la saison hivernale affectent principalement les voies respiratoires, mais aussi le système digestif.

Les infections les plus fréquentes en hiver sont :

- les gripes saisonnières,
- les rhumes,
- les rhinopharyngites,
- les bronchites,
- les bronchiolites (chez l'enfant),
- les gastro-entérites.

La grippe, la gastro-entérite et la bronchiolite, qui affectent des millions de personnes chaque année, sont des enjeux de santé publique. Limiter le risque de transmission est indispensable.

Les personnes, même si elles sont vaccinées contre la grippe, doivent **continuer à appliquer les gestes d'hygiène pour se protéger et protéger leur entourage des autres maladies.**

La vaccination contre la grippe saisonnière demeure l'un des moyens les plus efficaces pour prévenir les maladies et protéger son entourage.

Pour autant, cette vaccination ne protège pas contre toutes les maladies et un seul geste ne suffit pas.



Se laver les mains

GESTE 1

Pourquoi se laver les mains ?



Le lavage des mains à l'eau et au savon est LA mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de TOUS les microbes de l'hiver*

(*source Organisation mondiale de la Santé)



Quand faut-il se laver les mains ?

AVANT



de préparer les repas, de les servir ou de manger.

APRÈS



s'être mouché
avoir toussé
ou éternué



avoir rendu
visite à une
personne
malade



chaque sortie
à l'extérieur



avoir pris
les transports
en commun



être allé
aux toilettes

Comment se laver les mains ?

Se laver les mains à l'eau et au savon

- Pendant 30 secondes

- Puis se sécher les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

LES 6 ÉTAPES DU LAVAGE DES MAINS

Paume
contre
paume



Le dos
des mains



Entre
les doigts



Le dos
des doigts



Les
pouces



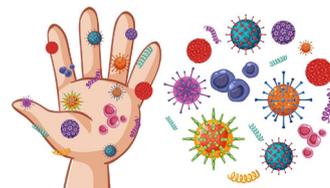
Le bout
des doigts
et les ongles



C'est le respect de l'ensemble des gestes de prévention (vaccination et gestes barrières) qui permet de se protéger contre tous les virus de l'hiver.
Si vous êtes malade ou si vous commencez à ressentir des symptômes d'une affection hivernale, n'attendez pas pour consulter votre médecin généraliste.

LES GESTES BARRIÈRES : EN HIVER ET TOUTE L'ANNÉE !

Vous les connaissez bien depuis la pandémie de Covid-19.
Les gestes barrières demeurent essentiels à la prévention de la transmission des virus.
Ils restent utiles toute l'année, surtout l'hiver.



Il existe 7 gestes barrières à adopter pour se protéger :

- 1- se laver les mains,
- 2- se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue,
- 3- se moucher dans un mouchoir à usage unique (les virus peuvent survivre plusieurs heures sur un mouchoir qui vient d'être utilisé),
- 4- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche.

Et quand on est malade :

- 5- rester chez soi, limiter les sorties, contacter le médecin si besoin,
- 6- limiter les contacts directs et indirects (via les objets),
- 7- porter un masque, notamment lorsqu'on est en contact avec des personnes fragiles.

Quels autres bons réflexes adopter en hiver ?

En plus des gestes barrières, d'autres bons réflexes du quotidien permettent de limiter la transmission des virus hivernaux et de se protéger du froid :

- maintenir la température intérieure de votre logement à 19 degrés,
- aérer votre logement le plus souvent possible,
- limiter les regroupements,
- ranger chaque brosse à dents séparément et ne les prêter pas,
- éviter de partager vos couverts et le linge de toilette,
- nettoyer soigneusement toutes les surfaces utilisées fréquemment et potentiellement contaminées, comme les poignées de porte et les interrupteurs.



Adopter un régime alimentaire équilibré

En hiver, il est important de conserver un régime alimentaire équilibré qui apporte l'ensemble des nutriments nécessaires.

L'organisme dépense très peu de calories supplémentaires durant les grands froids, c'est pourquoi il ne faut pas manger davantage en hiver. Il faut également veiller à bien s'hydrater en buvant de l'eau et des boissons chaudes.

Pratiquer une activité sportive et ne pas être en manque de sommeil

Le sport et le sommeil sont par ailleurs d'excellents alliés pour rester en bonne santé.
Une activité physique de 30 à 40 minutes pratiquée **trois fois par semaine est recommandée**. Un organisme fatigué est fragilisé et se défend moins bien contre les agressions. C'est pourquoi un minimum de huit heures de sommeil par nuit est recommandé afin d'obtenir un sommeil de qualité pour votre santé.



RÉSULTATS DON DU SANG

En début d'année, vous avez été sollicité sur l'intérêt d'effectuer une collecte de don de sang sur la commune d'Angervilliers.

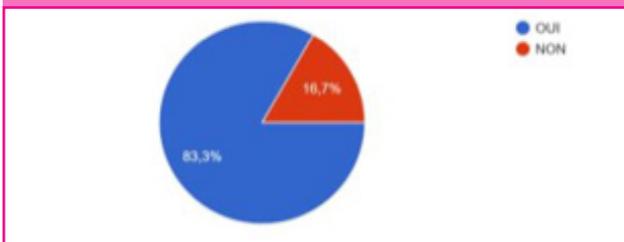
Peu de réponses (18) nous avaient été retournées, nous avons donc décidé de prolonger jusqu'à fin septembre.

Aujourd'hui, nous avons récolté 30 réponses au total. C'est peu de retours pour espérer une vraie analyse des résultats. Cependant, cette analyse a été transmise à l'établissement français du sang.

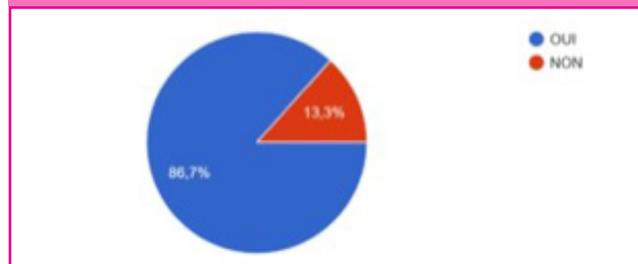
Parmi les réponses, il en ressort qu'une collecte de sang sur la commune serait approuvée par les habitants.

Avec une majorité de personnes ayant déjà participé à une collecte de don de sang.

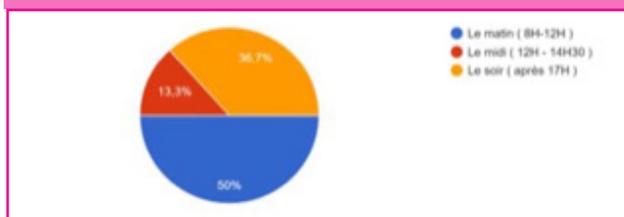
Seriez vous favorable à l'organisation d'une collecte de sang à Angervilliers ?



Avez vous déjà donné votre sang ?



Quelle est votre préférence concernant les horaires de collecte ?



Nous avons contacté l'établissement français du sang. Compte tenu des résultats (trop peu d'intention de dons et jours différents), nous ne pourrions malheureusement pas organiser de collecte de sang sur la commune. Nous vous invitons à participer aux collectes organisées sur les communes voisines.

ZONES SANS TABAC

Nous profitons du mois de novembre consacré au défi « Mois sans tabac » pour vous parler du dispositif « Espace sans Tabac ».

Afin de lutter contre le tabagisme passif et contre les effets néfastes du tabac sur l'environnement, le gouvernement a établi un programme national (2023-2027) avec des mesures concrètes permettant de délimiter des zones où il est interdit de fumer.

Pour rappel, depuis 2007, l'interdiction de fumer s'applique à tous les lieux fermés et couverts accueillant du public, aux établissements de santé, aux transports en commun et à l'intérieur des écoles, collèges et lycées publics et privés.

Le programme 2023-2027 de lutte contre le tabac va plus loin cette fois-ci en interdisant de fumer dans de nouveaux espaces extérieurs à usage collectif comme les plages, les parcs publics, en forêts, les établissements scolaires...



LE LABEL ESPACE SANS TABAC

Lancé par la Ligue contre le cancer, le label Espace sans tabac a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac.



PRÉSERVER VOTRE SANTÉ ET NOTRE ENVIRONNEMENT

La commune va donc s'appuyer sur ces engagements pour déployer des solutions concrètes afin de lutter contre ce fléau sanitaire et environnemental.

Des zones sans tabac vont prochainement être délimitées sur la commune, à savoir :

- un périmètre autour des deux écoles
- le square des coudrettes
- le square des lavandières

Une convention est signée avec la ligue permettant ainsi la délimitation des zones, la matérialisation avec des panneaux.

Ces zones vont donc être installées et signalées à l'aide de panneaux équipés de cendrier afin d'éviter une pollution autour de ces zones avec les mégots...



IL ETAIT UNE FOIS UN BEAU PROJET POUR ANGERVILLIERS

Rappelez-vous : des tests dans le garage, des vaccinations entre deux mesures d'orthopédie, l'attente sous la pluie, une vitrine en simple vitrage...

Avec une certaine réactivité, votre pharmacie avait réussi à réaliser toutes les nouvelles missions que l'on demande maintenant aux pharmaciens.

Cependant la nécessité et l'opportunité de réadapter les locaux étaient devenues indispensables.

Après l'examen de huit projets, le plus ambitieux a été retenu, avec pour objectifs :

- la création d'un local pour les tests et les vaccinations,
- la mise en place d'une offre de téléconsultation pour pallier au manque de médecin,
- l'optimisation de la gestion des livraisons de médicaments (en séparant clairement les espaces livraison et patient),
- automatiser au maximum la gestion de stock, libérer du temps pharmaceutique et mieux prendre en charge nos patients,
- mieux accueillir la patientèle de passage sur la départementale.

Une fois les plans réalisés, nous avons souhaité faire travailler des entreprises locales avec un projet vertueux pour le territoire. Ainsi, des entreprises de Breuillet, Brières-les-Scellés, Dourdan, Egly, Etrechy, Limours, Saint Chéron, Le Val St Germain et Vaugrigneuse sont venues pour agrandir et embellir votre espace de soin.

Entre les prémices du projet et sa réalisation, c'est plus de deux ans d'effort qui ont été nécessaires pour aboutir à ce résultat. Le tout avec l'impératif que la qualité du service pendant cette période n'en pâtisse pas (malgré les nombreux imprévus à solutionner par téléphone, courriel et autres palabres interminables pour faire avancer ce projet).

A ce titre, un remerciement particulier à la mairie qui nous a soutenu pour le permis de construire et dans nos échanges avec Enedis.

Pour toute l'équipe, la pénibilité des marteaux-piqueurs, la poussière omniprésente, les meubles à vider, remplir, placer, déplacer, les nouveaux contacts laboratoires... Tout a été très éprouvant. La fierté du travail accompli viendra dans quelques mois quand nos marques seront prises et que nos habitudes reprendront leurs droits.

Aujourd'hui, grâce à l'agrandissement, votre pharmacie vous offre un rayon parentalité digne de ce nom, une offre de produits naturels à base de plantes (sur demande pressante d'une partie de notre patientèle), un plus grand rayon vétérinaire pour nos amis les chats, chiens ou chevaux.

En dermocosmétique, nous pouvons vous proposer une plus large gamme :

- A-Derma
- Avène
- Bioderma
- Cerave
- Hei Poa
- La Roche Posay
- La Rosée
- Neutraderm

LES SERVICES PROPOSÉS PAR VOTRE PHARMACIE SONT LES SUIVANTS :

- les tests angines, bronchiolites, covid, grippe et urinaire avec la possibilité pour l'angine bactérienne et l'infection urinaire simple de vous délivrer un antibiotique si nécessaire,
- prescription et administration de l'intégralité des vaccins du calendrier vaccinal pour les patients de plus de 11 ans.

LE MATÉRIEL MÉDICAL :

- lits médicalisés, déambulateurs, différents accessoires d'aide à la perte de mobilité... un large choix pour adapter la maison à l'évolution de la vie,
- un service d'orthopédie pour la mesure et la délivrance d'orthèse,
- des consultations pharmaceutiques pour les patients asthmatiques, sous anti-coagulant, sous anti-cancéreux oraux ou pour les patients de plus de 65 ans qui ont plus de 5 médicaments sur leur ordonnance,
- la distribution des kits du cancer colorectal pour les patients sans contre-indication entre 50 et 74 ans.

Prochainement en relation avec la mairie, l'installation **d'une borne de téléconsultation**.

Article rédigé par votre pharmacien / Mr FRIMON Benoit





UN CITYSTADE

Un nouveau parc pour jouer !

Le square des lavandières est en cours de réaménagement. Vous avez pu le constater en septembre, un citystade a été installé. Ce n'est que le début !

Merci aux enfants/adolescents d'avoir laissé un petit mot : «c'est trop cool !» sur le terrain.



TRAVAUX DE L'ÉCOLE MATERNELLE



Réaménagement de la cour : en collaboration avec les enseignantes de l'école maternelle, la cabane qui était en mauvais état pour les enfants a été retirée.

ENTRETIEN PARQUET DE LA SALLE POLYVALENTE



Pendant les vacances de la Toussaint, le parquet de la salle polyvalente a été refait par nos agents techniques (ponçage, vernis...)

NOUVEAU MONTE-ESCALIER À LA MAIRIE



Accessibilité: poursuite de notre ADAP.

Notre commune a été précurseur en matière d'accessibilité en installant, au début des années 2000, un siège permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'étage de la mairie.

Au fil du temps, malheureusement un problème de batterie n'a pu être résolu malgré nos différentes recherches auprès de fournisseurs, voire même avis d'électriciens, rendant son utilisation impossible.

Nous avons cette année, lors d'un Conseil municipal délibéré pour une demande de subvention de DETR (subventions de territoire ruraux) qui a été acceptée.

Cette plateforme vient d'être installée, elle permet grâce à l'évolution qui est faite concernant le handicap, aux personnes qui sont en « fauteuil coquille » de pouvoir eux aussi participer aux mariages, différentes manifestations, Conseils municipaux ce qui n'était pas le cas précédemment.

SÉCURISATION DE LA VOIRIE



Comme vous avez certainement lu lors de notre parution des Actus de l'été, dans le cadre de la sécurisation de nos voiries, nous avons délibérés pour une demande de subvention « Amendes de Police ».

Nous avons eu le plaisir d'avoir une réponse favorable.

En fonction des secteurs d'habitations, vous recevrez une invitation de réunion où nous échangerons sur les aménagements prévus dans votre rue, qui ont été travaillés avec les services de la voirie du Département de l'Essonne.





INTERDICTION VÉHICULES MOTEURS

Angervilliers est une commune qui est implantée dans un écrin de verdure, en effet 59% de son territoire (535 ha) est forestier. La plus grande zone de forêt se situe au nord-ouest de la commune et est représentée par la forêt Domaniale d'Angervilliers (288 ha).

Grâce à cet héritage forestier, en atteste le blason de la commune représentant un châtaignier, nous avons la chance de pouvoir se balader, partir ramasser des châtaignes, se ressourcer... mais notre patrimoine naturel est actuellement en péril à cause des dégradations liées à la présence de véhicules à moteurs.



QUE DIT LA LOI ?

L'article L.362-1 du Code de l'Environnement précise que « la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur ».

QUEL TYPE DE VÉHICULES ?

Tous les engins terrestres à moteur sont visés : du véhicule de tourisme le plus banal à la moto neige en passant par le 4x4, le quad, la moto...

Les quads immatriculés suivent les mêmes règles que celles d'un véhicule tout terrain ou d'une voiture particulière. Les quads non immatriculés ne peuvent rouler ni dans les espaces naturels, ni sur les routes ouvertes à la circulation publique.

La pratique à des fins de loisirs de ces engins doit donc être cantonnée aux terrains aménagés (et officiellement autorisés) spécifiquement à cet effet.

LES SANCTIONS ENCOURUES

Tout contrevenant au principe d'interdiction est passible d'une amende de 135 € pouvant aller jusqu'à 1 500 € selon les cas, éventuellement assortie d'une saisie de son véhicule.

Les personnes habilitées à constater des infractions : la gendarmerie, la police, les agents de l'Office national des forêts (ONF), de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), les gardes champêtres, les agents assermentés au titre de la protection de la nature.

POURQUOI EN ARRIVER LÀ ?

La nature est fragile, lui faire subir des agressions répétées apporte des nuisances parfois irréparables. Les sports motorisés sont en plein essor sur le territoire français. Ce développement de circulations en dehors des voies ouvertes à la circulation publique génère plusieurs types d'atteintes à l'environnement :

- **Érosion des sols** : le passage répété d'engins favorise le tassement, le ravinement, l'érosion et la disparition du sol.
- **Altération des habitats naturels** : le passage des engins peut conduire à la dégradation de milieux naturels dont certains sont sensibles et fragiles tels que les zones humides, cours d'eau, dunes, landes, maquis, pelouses sèches ou prairies.
- **Destruction ou perturbation d'espèces** : en sillonnant les milieux naturels, les engins motorisés peuvent provoquer la destruction de la flore locale et notamment de plantes protégées. Ils peuvent également écraser des espèces animales et détruire des nids ou des frayères.

Cette activité peut également être source de nuisances pour les autres usagers de la nature et augmenter les risques d'incendie.

POUR PROTÉGER LES FORÊTS D'ANGERVILLIERS :

Des passages de motos et quads sont de plus en plus constatés dans les zones forestières pourtant interdites à la circulation.

Exemple concret : la zone de la sablière est prisée des deux roues de part la topographie accidentée des lieux.

Vous en avez peut-être déjà croisé...

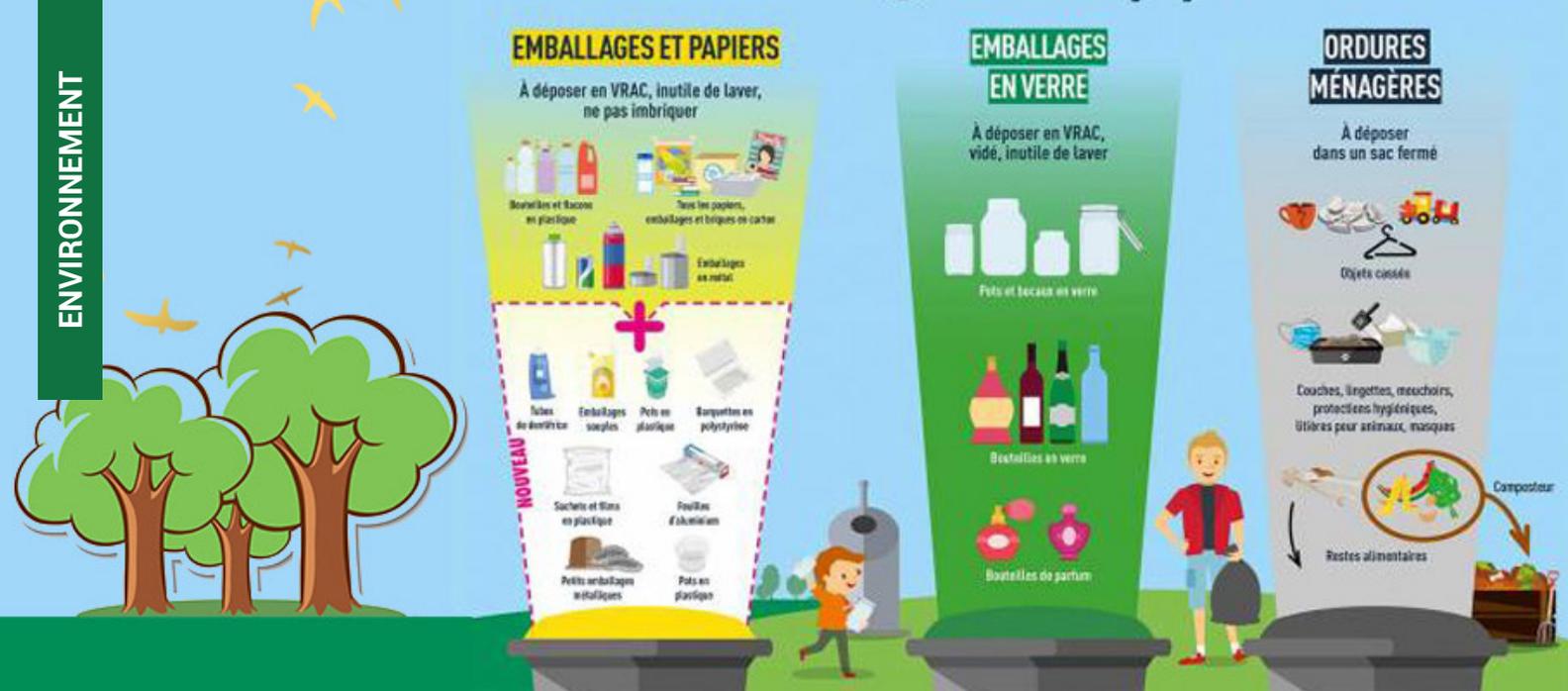
IL EST URGENT D'AGIR POUR STOPPER CES DÉRIVES ET MATÉRIALISER CES INTERDICTIONS.

Un travail important a été lancé avec les agents de l'ONF, les élus et agents techniques pour inventorier les zones où positionner des panneaux interdisant les véhicules à moteurs à l'entrée des chemins, installer des barrières dans certaines zones et des panneaux préventives.



Des panneaux vont être installés et un arrêté va très prochainement être pris par la municipalité, ainsi les personnes habilitées pourront verbaliser les comportements interdits. Vous allez ainsi voir apparaître dans le paysage des panneaux et barrières permettant de lutter plus efficacement contre ces désagréments.





LES FUTURES INSTALLATIONS DE POUBELLES DE TRI À ANGERVILLIERS : UN PAS VERS UN ENVIRONNEMENT PLUS PROPRE

Face à l'urgence environnementale et dans un effort pour favoriser la réduction des déchets, la commune d'Angervilliers prévoit d'installer de nouvelles poubelles de tri sélectif dans ses espaces publics. L'introduction des poubelles jaunes visent à encourager les citoyens à mieux trier leurs déchets et à promouvoir des pratiques écologiques essentielles pour la préservation de l'environnement local.

1. POURQUOI CETTE INITIATIVE EST-ELLE CRUCIALE ?

L'impact environnemental des déchets mal géré est un problème de plus en plus préoccupant. À l'échelle locale, des déchets non triés polluent les sols, l'eau et même l'air, impactant la biodiversité et la qualité de vie des habitants. Avec des poubelles de tri disponibles en plus grand nombre et clairement identifiables, les Angervilliérois seront incités à adopter des comportements responsables.

La commune espère qu'une réduction des déchets non recyclés contribuera à alléger le poids financier des collectes et traitements de déchets, tout en rendant le processus plus efficace et durable. Le recyclage permet aussi de limiter l'exploitation de ressources naturelles, comme le sable pour le verre ou le pétrole pour le plastique, offrant ainsi une réponse concrète aux défis environnementaux globaux.

2. DES EMPLACEMENTS STRATÉGIQUES POUR FACILITER LE TRI

Elles seront installées dans les zones les plus fréquentées, comme les parcs et les abords des écoles, pour encourager le tri des déchets en toutes circonstances.

3. LES PROCHAINES ÉTAPES ET PERSPECTIVES

Les installations de poubelles de tri sélectif marqueront un engagement concret de la commune envers un avenir plus durable. En offrant des moyens simples et accessibles pour trier les déchets, la commune espère inciter ses habitants à adopter des comportements respectueux de l'environnement.

Chaque geste compte, et grâce à cette initiative, Angervilliers invite chacun de ses habitants à participer activement à la protection de notre planète.

IL EST ENCORE TEMPS DE CRÉER VOTRE NOUVEAU BADGE DE DÉCHÈTERIE !

Vous avez jusqu'à la fin de l'année (attention plus qu'un mois) pour activer votre compte en ligne et créer un nouveau badge.

Rendez-vous sur le portail dédié du **SIREDOM** :
<https://www.siredom.com/portail-decheteries>

La demande doit se faire obligatoirement par ce portail. Les informations sont ensuite transmises à la Communauté de Communes du Pays de Limours qui va les rattacher à une carte puis vous envoyer le nouveau badge par la poste !

Inutile de venir ou d'appeler le siège de la Communauté de Communes, si vous rencontrez des difficultés vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante :
badge.siredom@cc-paysdelimours.fr

USAGERS DES DÉCHETERIES
 " Créez votre compte EN LIGNE en 2024 "

À partir du **1^{er} juillet 2024**, vous devez créer votre compte personnel en ligne pour :

- Justifier de votre lieu d'habitation
- Obtenir un badge SIREDOM*
- Suivre vos passages en déchèterie
- Renouveler votre badge en cas de perte, de vol ou de badge défectueux.

Créez votre compte en ligne sur :
<https://www.siredom.com/portail-decheteries/>

* Attention les badges du SITREVA ne seront plus acceptés À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2025

Déchets - Énergie
Siredom
 Environnement

FORTES PLUIES

Comment réagir en tant que témoin d'une inondation ou d'une crue torrentielle ?

VIGILANCE PLUIE INONDATION



RESPECTEZ les consignes des autorités

INFORMEZ-VOUS auprès de Météo-France et de votre préfecture



Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri



Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée



Mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés



Ces dernières semaines ont été assez chaotiques concernant les épisodes météorologiques. Vous avez sûrement vu des champs inondés, des cours d'eau déborder ou même peut-être subi des dégradations dû aux fortes pluies. Nous avons souhaité vous partager les bons réflexes à avoir pour prévenir ce risque et y faire face.

- alerter les secours en composant le **18** ou le **112**,
- suivre la victime du regard pour pouvoir orienter les secours,
- ne pas intervenir directement pour ne pas se mettre en danger.

Appel d'urgence: un numéro unique, le 112
 Numéro d'urgence gratuit et accessible partout en Europe. Le 112 permet de joindre les services de secours du département qui enverront les moyens adaptés.

SÉCURISATION DES PLATANES

Route de Dourdan



Allée des platanes route de Dourdan - Angervilliers



Ces arbres majestueux, emblématiques des paysages urbains et des promenades ombragées, sont menacés par des champignons parasites particulièrement destructeurs, mettant en danger la santé de l'écosystème local et la sécurité des riverains.

↳ La maladie des platanes :

un fléau pour les arbres de la commune.

Les platanes d'Angervilliers, comme de nombreux platanes en France, sont victimes d'un champignon redoutable : le *Ceratocystis platani*, responsable de la maladie du chancre coloré. Ce champignon s'attaque directement aux tissus de l'arbre, bloquant la circulation de la sève et finissant par tuer le platane en quelques années. Une fois infecté, un arbre ne peut plus être sauvé, et le champignon se propage rapidement d'un arbre à l'autre, menaçant ainsi toute une population d'arbres si rien n'est fait pour l'endiguer.

↳ Pourquoi abattre ces arbres ?

À Angervilliers, la décision de sécurisation des platanes affectés n'a pas été prise à la légère. Les autorités locales, en collaboration avec les experts forestiers et la Société Nouvelle ETIENNE PELLE, ont dû se résoudre à cette mesure drastique pour éviter une propagation rapide du champignon. Les platanes infectés représentent non seulement une menace pour les autres arbres, mais aussi un danger pour les habitants et les passants. En effet, un arbre affaibli peut devenir instable et risquer de tomber, surtout lors de tempêtes ou de vents violents.

↳ Une grande majorité victime d'un autre agent pathogène

Ces arbres sont aussi victime d'un autre champignon «*Messaria platani*» qui attaque le haut des arbres (le houpiér). Ils ont pour conséquence d'assécher les grosses branches (charpentières). L'arbre peut continuer à vivre mais il est nécessaire d'intervenir en retirant les branches malades, qui une fois mortes sont dangereuses.



Combien de platanes cela concerne ?

- environ 90 arbres ont été élagués
- 3 arbres fortement dépérissants et attaqués à plusieurs niveaux au collet, au tronçet ont été abattus.



Une prise de conscience écologique

L'épisode de la sécurisation des platanes s'inscrit dans un contexte plus large de sensibilisation aux maladies qui affectent les arbres en France et en Europe. Ces dernières années, de nombreuses autres espèces d'arbres, comme le frêne ou le chêne, ont été touchées par différents parasites et champignons invasifs. Ces phénomènes soulèvent des questions importantes sur la gestion et la préservation des espaces verts face aux maladies émergentes, et sur la nécessité d'adopter des pratiques forestières plus résilientes et respectueuses de l'environnement.

L'abattage des platanes à Angervilliers, bien que difficile, apparaît comme une mesure inévitable pour préserver la santé des autres arbres et la sécurité des habitants. Si la disparition de ces arbres est douloureuse pour le paysage et le moral des habitants, elle ouvre aussi la voie à une réflexion sur l'adaptation de nos choix de plantations face aux défis sanitaires actuels.

Petite histoire : Pourquoi y a-t-il des platanes au bord des routes ?

Pour comprendre leur utilité, il faut remonter à l'époque napoléonienne. Engagées dans de nombreux conflits aux quatre coins du continent, les troupes de l'Empire se déplaçaient à pied dans leur grande majorité, et à cheval.

En plein soleil, ces trajets pouvaient s'avérer destructeurs pour les forces des soldats, qui arrivaient exténués sur les champs de bataille. L'empereur Napoléon a donc pris la décision de planter des platanes, le long de tous les grands chemins de France, afin de protéger le plus possible ses hommes de la chaleur.



L'APPRENTISSAGE DU LANGAGE DES SIGNES

A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE «LES CHATAÎNIERS» :

Afin de poursuivre nos actions et volontés de favoriser l'inclusion et sur demande de la directrice de l'école élémentaire, Mme BODÈLE, nous avons décidé de financer l'enseignement du langage des signes auprès des élèves de CM1/CM2.

UNE LANGUE À PART ENTIÈRE

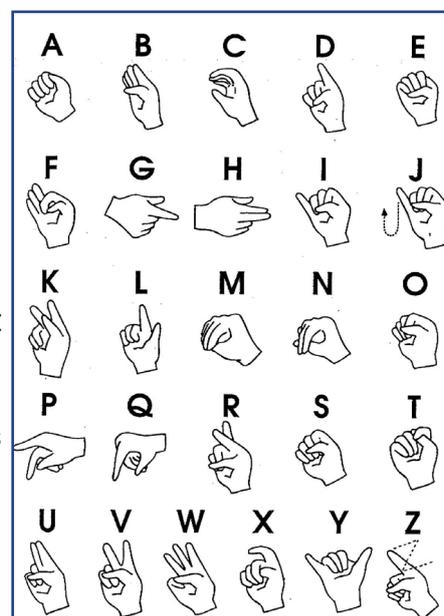
Le langage des signes est souvent méconnu cependant il a toujours existé, depuis la pré-histoire. C'est une langue complète et riche, avec sa propre syntaxe, sa grammaire et ses nuances culturelles. Mr COURTAS Grégory, est présent tous les lundis jusqu'à décembre pour partager son savoir sur le langage des signes.

La 1^{ère} leçon était de permettre aux enfants de se présenter entre eux.

ex : Moi, je m'appelle Lina et je suis française.

La 2^{ème} leçon basée sur l'apprentissage de l'alphabet. Apprendre la langue des signes permet aux enfants de développer leur ouverture d'esprit et d'acquérir une nouvelle manière de penser et de communiquer, en allant au-delà des barrières de la parole.

Nous avons tous à apprendre des uns et des autres, et l'apprentissage du langage des signes est un premier pas vers un monde plus respectueux des différences.



VERS UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

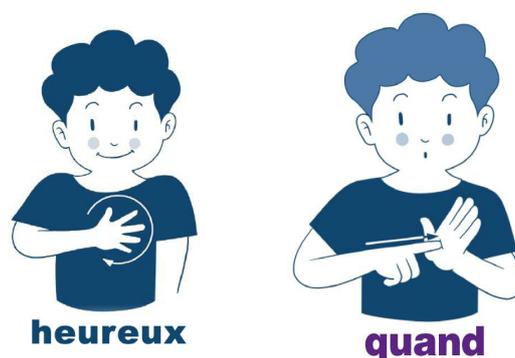
En intégrant le langage des signes au cœur du parcours éducatif, la commune d'Angervilliers propose une société plus inclusive, où chaque individu, quelle que soit sa situation, trouve sa place. Cette initiative, témoigne d'une volonté de réduire les barrières qui peuvent isoler les personnes en situation de handicap et de promouvoir un vivre ensemble **respectueux et solidaire**.



DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LES ÉLÈVES

En plus de permettre une meilleure inclusion des élèves sourds ou malentendants, l'apprentissage du langage des signes offre de nombreux avantages aux enfants entendants. Des études ont démontré que cet apprentissage favorise le développement cognitif, notamment en améliorant la mémoire visuelle et la capacité à résoudre des problèmes.

Avec cette initiative, la commune d'Angervilliers devient un exemple à suivre en matière d'intégration et d'égalité des chances. Grâce à l'apprentissage du langage des signes, nos enfants grandiront avec une meilleure compréhension des défis que peuvent rencontrer les personnes sourdes, et aussi avec une plus grande capacité à célébrer la diversité sous toutes ses formes.



Ensemble, faisons du langage des signes sur une langue accessible à tous, et ce, dès l'enfance.

NOUVELLE GARDERIE



Réalisation d'un bâtiment périscolaire pour accueillir les enfants de l'école maternelle .

Cet édifice en bois, démontable, crée par une entreprise Essonnienne répondant aux normes environnementales ,a reçu un avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France et s'intègre parfaitement dans ce bel environnement.

LA TRIBUNE

La situation municipale de notre village se dégrade de mois en mois. Sur les cinq adjoints présents mi-2023, seuls deux restent aujourd'hui encore en poste.

En moins d'un an, trois d'entre eux ont jeté l'éponge actant ainsi leur incapacité à agir, à faire avancer notre village et à réaliser les prétendus projets proposés dans le programme de la majorité des dernières élections municipales.

Nous profitons de cette tribune pour souligner le travail des secrétaires de mairie qui tiennent la «baraque» dans des conditions que nous imaginons difficiles.

Nous exprimons également notre regret de constater que nos prédictions se vérifient : à chaque conseiller qui s'engage initialement avec sincérité et démissionne faute de reconnaissance et de pouvoir d'agir, le village perd une bonne volonté. Que ces personnes soient assurées de notre soutien.

La concentration du pouvoir dans les mains d'une seule personne à toujours été un problème à nos yeux.

Le souci est récurrent au fil des mandats et le résultat est maintenant visible par tous : une équipe majoritaire décimée et un village sans projet.

Les sujets de réflexion et de travail ne manquent pourtant pas :

- les conditions d'accueil des nouveaux arrivants avec le désenclavement du quartier du parc de château par la sécurisation des déplacements notamment jusqu'aux écoles ;
- les inquiétudes des riverains face à une circulation toujours plus problématique ;
- les questionnements environnementaux restés sans réponse : émanations ressenties près de l'Étang Neuf par exemple ;
- la place dans les écoles, surtout en maternelle, ou le manque d'anticipation amène à l'installation de préfabriqué à la va-vite pour accueillir le périscolaire ;
- ce même manque d'anticipation qui conduit aujourd'hui à une pénurie de lieux décents pour accueillir les activités de nos associations et de nos anciens.

Comment une équipe majoritaire réduite à sa plus simple expression peut elle répondre à ces défis ? C'est impossible !

Nous en appelons à toutes les bonnes volontés, d'où qu'elles viennent.

Il est temps de s'unir pour changer le curseur politique et empêcher que notre village ne demeure un village dortoir tout entier dédié aux ambitions d'une unique personne.

Vous pouvez également retrouver les propositions de vos élus Angervilliers Citoyens sur notre site www.angervillierscitoyens.org, ainsi que dans les Infos Citoyennes que nous distribuons régulièrement dans vos boîtes aux lettres.

Olivier THEROND

Karima DUCROT

Laurent SIMONNEAU

Retour en images

RENTÉE DES CLASSES
2 Septembre



LE FORUM DES ASSOCIATIONS
7 Septembre



JOURNÉE DU PATRIMOINE
22 Septembre



REMISE DES GOURDES

JOURNÉE ÉCO-CITOYENNE
12 Octobre



OCTOBRE ROSE
13 Octobre



CÉRÉMONIE DU
11
NOVEMBRE



HALLOWEEN
31 Octobre



REMISE DES MÉDAILLES
23 Novembre



NOUVEAUX ARRIVANTS
23 Novembre

UN ARBRE, UN ENFANT
23 Novembre



JEUNES MAJEURS
23 Novembre



Mots – mêlés de Noël

A vos agendas

D	N	R	F	A	K	C	N	D	V	G	M	B
E	I	E	C	L	Q	Q	O	A	B	U	S	O
I	M	R	H	U	B	M	C	E	O	I	A	U
G	E	E	A	T	A	J	O	K	N	R	P	L
U	N	I	U	I	R	G	L	I	B	L	I	E
O	N	M	S	N	B	G	F	C	O	A	N	V
B	E	U	S	W	E	B	B	O	N	N	E	T
B	R	L	E	B	O	T	T	E	S	D	T	T
K	L	Ç	T	E	H	C	O	L	C	E	L	H
G	V	U	T	U	A	E	N	I	A	R	T	O
C	A	D	E	A	U	A	E	G	I	E	N	T
Y	G	Q	I	E	T	O	I	L	E	Ç	U	T
Q	Y	P	E	R	E		N	O	E	L	Z	E

SAPIN	ETOILE	HOTTE	BONBON
BOULE	RENNE	BARBE	CLOCHE
GUIRLANDE	LUTIN	BOTTES	FLOCON
BOUGIE	PERE NOEL	BONNET	NEIGE
CADEAU	TRAINEAU	LUMIERE	CHAUSSETTE

11 janvier
Voeux du Maire

1^{er} février
Concert jeunes chanteurs
CHAM (collège de Dourdan)

22 mars
Loto des enfants



**Joyeuses Fêtes
de fin d'Année**